
DÉRANGER ET DÉSOBÉIR POUR L'AVANCEMENT DE NOS DROITS

ACTIVITÉS D'ANIMATION

AVERTISSEMENT : Ce guide et cette animation vise à outiller et à soutenir les groupes désirant discuter des enjeux entourant l'organisation et la participation à des actions dérangeantes et de désobéissance civile. Il s'agit d'une contribution à la réflexion collective et non d'un avis légal ou d'une incitation à commettre des actes illégaux.

OBJECTIFS : Animer une discussion visant à démystifier et légitimer ce type de moyen de pression.

MATÉRIEL : Guide du MÉPACQ, image (ci-jointe)

DÉROULEMENT :

1) Brise glace (20 minutes)

Faire un tour de table en posant ces questions :

- Quelle est la cause qui vous touche le plus, l'injustice qui vous indigne le plus et pourquoi ?
- Jusqu'où seriez-vous prêts à aller pour cette cause ?

2) Une image vaut mille mots (20 minutes)

Présentez l'image ci-jointe en annexe et questionnez les participantEs :

« Quand l'injustice devient loi, la résistance est un devoir »

- Qu'est-ce que ça veut dire selon vous ?

Notes d'animation

- Rappelez que ce n'est pas parce qu'une action est illégale qu'elle est illégitime.
- Donner les grands principes de la désobéissance civile

3) Les mythes de l'action dérangeante (1h)

Pour chacune des affirmations suivantes et poser les questions :

- Qu'est-ce que vous pensez de cette affirmation?
- Êtes-vous d'accord avec cette affirmation?

L'objectif n'est pas de donner des réponses ou des vérités, mais plutôt d'animer une discussion et de déconstruire certains préjugés.

1. Une action dérangeante, ça ne donne rien

- Connaissez-vous des exemples d'actions dérangeantes ou de désobéissance qui ont changé le cours de choses, qui ont marqué l'histoire ?

Peut-on imaginer quelle serait la société d'aujourd'hui si des gens comme Rosa Parks et Henry Morgentaler n'avaient pas défié ces lois discriminatoires et injustes?

2. Une action dérangeante, c'est violent!

Une action dérangeante n'est pas violente, mais nécessairement perturbante !

L'un des principes de la désobéissance civile : La désobéissance civile s'exprime toujours dans la non violence, autant verbalement que physiquement. La non violence rend illégitimes toutes répressions violentes de l'État.

3. Une action dérangeante, c'est dangereux

Ce n'est pas nécessairement dangereux, mais il y a des risques sur le plan individuel. Les accusations les plus fréquentes sont :

- Attroupement illégal;
- Troubler la paix;
- Entrave au travail d'un policier;
- Méfaits.

Généralement, avant de procéder à une arrestation, les forces policières demanderont de sortir d'un lieu ou de se déplacer.

Il est possible aussi de gérer les risques. Comment?

Le principal danger est la répression de la police qui se fait malheureusement en fonction du profilage et de la résistance qu'on affiche.

4. Une action dérangeante, c'est pour les activistes

Il est possible d'adapter les actions dérangeantes aux réalités des membres et militantEs de nos groupes.

- Connaissez-vous des exemples d'actions dérangeantes organisées par les organismes communautaires?

Donner les exemples cités dans le guide au besoin.

5. Si mon organisme organise une action dérangeante, il peut perdre sa subvention

Les risques d'une action sont individuels puisque les conséquences sont individuelles.

Même si un organisme communautaire participe à l'organisation d'une action dérangeante, les risques de poursuite sont pratiquement inexistantes. Les personnes qui organisent l'action peuvent, dans les cas extrêmes, faire face à des accusations de complot. Toutefois, il est très difficile de porter de telles accusations contre une organisation. Même les organisations de crime organisé sont difficilement atteignables.

6. L'action dérangeante nuit à nos négociations avec le gouvernement

Diversité des tactiques. Les différentes formes de contestation au sein d'un même mouvement peuvent être bénéfiques. Ils ne visent pas les mêmes cibles, n'utilisent pas les mêmes moyens, mais poursuivent généralement un même objectif.

QUAND L'INJUSTICE
DEVIENT LOI,
LA RÉSISTANCE
EST UN DEVOIR